



Retrait d'affaire aux prudhomme

Par **pension**, le **08/02/2015** à **13:28**

Bonjour, je saisis le conseil des prudhommes pour cause de licenciement abusif, aujourd'hui l'affaire est retirée du conseil des prudhommes pour cause d'attente de la réponse du parquet pour ma plainte au pénal.

Est-ce que je suis obligé de ressaisir le conseil des prudhommes car je pense pas avoir une réponse du parquet. Je pense que la plainte est bien rangée dans un tiroir.

Merci

Par **P.M.**, le **08/02/2015** à **16:14**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a une véritable radiation du rôle ou plutôt un sursis à statuer...

Normalement, vous devriez être informé du sort de votre plainte...